

Le système scolaire québécois ou la cour des miracles

NDLR: L'auteur tient à préciser que les opinions émises dans ce texte n'engagent que lui et ne représentent donc pas nécessairement l'opinion du conseil des commissaires, du directeur général ou de tout autre membre du personnel de la Commission scolaire Morilac.

La résolution CC-91-118, adoptée par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Morilac au mois d'août 1991, stipule entre autres que les fonds voués à l'instruction doivent être réservés à cet effet, que le ministère des Affaires sociales doit se préoccuper de venir en aide à tous les enfants des milieux défavorisés du Québec et que la Commission est disposée à collaborer avec ce ministère dans l'organisation de ces services. Il est clair que la position de la Commission scolaire Morilac n'est pas l'expression d'un rejet de tout soutien qui pourrait être offert aux élèves provenant de milieux défavorisés.

Cette position a fait émerger de nouveau le débat concernant l'amplitude des mandats de l'école. Les attentes face à l'école, comme plusieurs l'ont déjà dit, sont démesurées par rapport à ce que l'école peut offrir. Ce débat peut devenir rapidement acrimonieux, en particulier lorsque les tenants d'une école «de tous les mandats» ou du développement intégral supposent, plus ou moins implicitement, que ceux qui ne partagent pas ce point de vue n'ont pas la grandeur d'âme nécessaire pour s'occuper de pédagogie ou d'éducation. Dans le milieu de l'éducation, c'est une des pires critiques qu'un intervenant peut recevoir. Je suis de ceux qui

milite en faveur d'une réduction massive des mandats de l'école et je ne pense pas que cette position est forcément la manifestation d'un manque de «grandeur d'âme».

Utopie

La conception du développement intégral en éducation, conception présentement dominante, soutient que l'école peut intervenir efficacement dans toutes les sphères du développement de l'enfant. L'école doit assumer le développement spirituel, affectif, social, cognitif, sportif, physique, moral, artistique ainsi que le développement de l'autonomie fonctionnelle (comment se laver, se brosser les dents, s'habiller, se nourrir...), tout en préparant des citoyens responsables et aptes à participer à une société démocratique. Cette même conception prétend que l'école peut pallier aux faiblesses des autres institutions de la société, qui ont ou devraient avoir un rôle dans le développement de l'enfant. Cette conception, généreuse, relève du domaine des utopies et fait abstraction de la réalité, comme toute utopie.

L'école ne peut, et n'a jamais pu, remplir tous ces mandats. Avec autant de mandats, la prendre en défaut est très facile. Il n'est pas étonnant que suivant les courants sociaux, l'école soit toujours fautive. Si l'accent est mis sur le développement cognitif, on finit habituellement par accuser l'école de ne pas favoriser ses autres mandats et lorsqu'elle favorise ses autres mandats, quelque part, quelqu'un, un jour, lui reproche de ne pas favoriser le développement cognitif. Bien sûr, pour certains, la solution est simple: l'école n'a qu'à faire un

peu de tout. Solution-mirage. En ne considérant pas les limites inhérentes à l'institution scolaire, on perpétue des illusions qui sont humainement et socialement coûteuses.

Les limites de l'institution scolaire sont multiples. L'enfant, de zéro à dix-huit ans, passe approximativement 15% de sa vie éveillée à l'école. Près de 85% de la vie éveillée de l'enfant se déroule dans des milieux extérieurs au milieu scolaire. Cette simple limite invite à une certaine prudence dans l'ampleur des mandats délégués à l'école.

De plus, certaines données semblent indiquer que l'influence d'une institution peut aussi être réduite par l'importance culturelle de cette institution dans une société. Au Québec, la respectabilité de l'école est probablement à son plus bas niveau. La campagne de salissage de 1982 par le gouvernement québécois et, il faut bien l'avouer, une certaine forme de syndicalisme, ont grandement dévalorisé la profession d'enseignant et, par ricochet, la respectabilité de l'école. Ce manque de reconnaissance sociale affecte régulièrement, et de multiples façons, la capacité d'agir de l'école. La respectabilité de la profession d'enseignant pourra sans doute être restaurée un jour si le mouvement syndical et les cadres scolaires entreprennent des actions communes de revalorisation de l'école, en s'inspirant de l'esprit des actions de concertation récentes syndicat-industrie. D'ici-là, le poids de la piètre respectabilité sociale de l'école est lourd. Les campagnes actuelles valorisant la scolarisation, afin de réduire le phénomène de décrochage, contribuent

à renverser la vapeur mais je doute qu'elles soient suffisantes.

Responsabilité réelle

À ces considérations générales, se rajoutent d'autres considérations plus spécifiques qui circonscrivent l'influence de l'école dans ses nombreux mandats. Je sou mets à votre attention, à titre d'exemple, certains faits qui indiquent que la responsabilité réelle de l'école face au développement socio-affectif des enfants est plus restreinte qu'on le croit généralement.

La stabilité socio-émotive à l'âge adulte est beaucoup plus en lien avec les expériences socio-familiales de l'enfant qu'avec ses expériences socio-scolaires. Cette donnée nous rappelle le rôle pivot de l'institution familiale dans le développement de l'enfant tout en indiquant les limites de l'institution scolaire dans ces domaines de développement. L'école peut contribuer au développement socio-émotif des enfants mais elle ne peut en assumer l'entière responsabilité. La décomposition du tissu social dans la société québécoise, qui se manifeste dans certains milieux familiaux par le désarroi fréquent de certains parents face au comportement de leur enfant, constitue un problème aigu auquel l'école est quotidiennement confrontée. Certains de ces problèmes ont été amplifiés par la vulgarisation dans les médias, depuis vingt ans, de quelques approches humanistes en éducation, possiblement mal assimilées, qui ont eu comme effet que plusieurs parents ne savent pas comment encadrer, réprimander, encourager et stimuler leur enfant. Malheureusement, dans certains



Michel Pagé,
ministre de l'Éducation

cas, le soutien que l'école pourrait offrir à ces familles est restreint par l'image sociale plus ou moins positive que ces familles ont de l'école. Mais, même lorsque le support de l'école est bien accepté, il demeure que l'école ne peut qu'épauler partiellement les parents et non les remplacer.

Qui doit supporter les milieux familiaux en difficultés? Ce domaine d'intervention relève clairement du ministère des Affaires sociales. La place de l'institution familiale (parents ou tuteurs légaux) ne peut être comblée par aucune autre institution. La croissance socio-affective harmonieuse d'un enfant est en lien avec la qualité et la permanence d'une relation qu'il peut établir avec au moins un adulte dans son entourage immédiat. L'école, de

toute évidence, peut offrir la qualité mais non la permanence. Plusieurs enseignants établissent avec leurs élèves une relation socio-affective de qualité mais la permanence de cette relation est hors de leur portée. Cette donnée explique probablement, en partie, pourquoi la stabilité socio-émotive à l'âge adulte est plus en relation avec les expériences socio-familiales que socio-scolaires.

Cette brève argumentation pourrait se poursuivre au sujet de d'autres mandats de l'école ou des certains aspects de ces mandats. Plusieurs des mandats qui échoient, dans les faits, presque entièrement à l'école ne le sont que par défaut. Il est temps que l'on rétablisse un partage plus réaliste des mandats entre les différents organismes et institutions qui ont un rôle ou qui devraient avoir un rôle dans le développement de l'enfant (l'Église, les organismes sportifs et de loisirs culturels, le ministère de la Santé, etc.). L'école a un rôle à jouer dans le développement intégral de l'enfant; l'école ne pourra, entre autres, jamais abdiquer sa responsabilité prédominante dans le domaine cognitif.

L'école a l'habitude d'être publiquement interpellée. Je pense que le processus doit être inversé. L'école doit interpeller publiquement les autres institutions en leur rappelant que c'est notre contribution et leur contribution qui assurent le développement intégral harmonieux des enfants. Notre contribution sans leur contribution est un handicap majeur à ce développement.

Christian BOYER
Directeur-adjoint
École Saint-Philippe